

**Municipalité de Saint-René-de-Matane**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2020**

**Canada  
Province de Québec  
Municipalité de Saint-René-de-Matane**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tenue le lundi 2 mars 2020 à 19 h 30, à la salle du conseil municipal, au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane.

**SONT PRÉSENTS**

M. le maire	Rémi Fortin
Mmes les conseillères	Joyce Bérubé Johanne Fillion Lyne Gagnon
MM. les conseillers	Roger Vaillancourt Berthier Fortin Serge Fillion

formant quorum sous la présidence de M. le maire Rémi Fortin.

**EST ÉGALEMENT PRÉSENTE**

Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière	Yvette Boulay
--	---------------

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. le maire Rémi Fortin ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

**2020-03-025 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Mme la conseillère Joyce Bérubé, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**D' l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 mars 2020, et en laissant le point « Affaires nouvelles » ouvert.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2020-03-026 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2020**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane tenue le 4 février 2020 qui leur a été transmis à l'avance;

Il est proposé par Mme la conseillère Lyne Gagnon, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**D'approuver** le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2020.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2020-03-027 APPROBATION DES COMPTES À PAYER, DES CHÈQUES, PRÉLÈVEMENTS ET SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE**

Il est proposé par Mme la conseillère Joyce Bérubé, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**D'approuver** la liste des comptes à payer pour un montant de cent cinquante-trois mille huit cent quarante-quatre dollars et vingt-trois (153 844,23 \$), la liste des prélèvements bancaires au montant de neuf mille sept cent quarante-trois dollars et un (9 743,01 \$), et les salaires nets payés au montant de quinze mille soixante-deux dollars et quarante-cinq (15 062,45 \$).

**Municipalité de Saint-René-de-Matane**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2020**

D'imputer ces dépenses au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, représentant un grand total de cent soixante-dix-huit mille six cent quarante-neuf dollars et soixante-neuf ( 178 649,69 \$). Ces dépenses comportent les chèques numérotés de 1740 à 1769.

**QUE** ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduits.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussignée, Yvette Boulay, DMA, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

**2020-03-028 PRISE D'ACTE – DÉPÔT DE L'ÉTALONNAGE DES POSTES DE POMPAGE N°1 ET N° 3 EN DATE DU MOIS D'AOÛT 2019**

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**DE** prendre acte du dépôt de l'étalonnage des postes de pompage n° 1 et n° 3 en date du mois d'août 2019.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2020-03-029 VENTE DE SURPLUS D'ACTIF – PEIGNE USAGÉ – OFFRE D'ACHAT D'UN CITOYEN DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE**

**CONSIDÉRANT** le peigne usagé servant pour entretenir les chemins, ressource matérielle ne servant plus au service des travaux publics;

**CONSIDÉRANT QU'**un citoyen du Saint-René-de-Matane a déposé une offre d'achat concernant un peigne usagé;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Roger Vaillancourt, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**DE** vendre à M. Allen Ouellet un peigne usagé pour la somme de vingt dollars (20 \$) en conformité avec son offre d'achat, datée du 4 février 2020.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2020-03-030 BUDGET D'HONORAIRES PROFESSIONNELS – PAVAGE DES RUES MUNICIPALES – DEMANDE D'AJUSTEMENT DES HONORAIRES REQUIS - SURVEILLANCE DES TRAVAUX – TECQ 2019-2023 – TETRA TECH QI INC.**

**CONSIDÉRANT** le report des travaux de l'entrepreneur en raison des conditions climatiques à l'automne et la directive de changement numéro 1;

**CONSIDÉRANT QUE** le déroulement des travaux n'a pas permis de réaliser l'ensemble des activités au chantier dans la même année, principalement en raison de la période de réalisation (fin de l'automne);

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Serge Fillion, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**D'**accepter le budget d'honoraires professionnels au montant de trois mille cinquante dollars (3 050\$), taxes en sus, tel qu'il appert à l'offre présenté par courrier électronique daté du 17 février 2020.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2020-03-031

**AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL – EXERCICE FINANCIER 2020 – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL – DÉPUTÉ DE MATANE**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-René-de-Matane possède un vaste territoire et de nombreux chemins municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** les chemins municipaux sont soumis à une circulation importante, soit par les résidents permanents, les transporteurs scolaires, les touristes, les travailleurs forestiers et leurs véhicules lourds, les villégiateurs;

**CONSIDÉRANT QUE** les certains chemins municipaux requièrent des travaux majeurs afin qu'ils puissent conserver un niveau de sécurité acceptable pour les usagers;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-René-de-Matane procède à l'entretien courant et préventif sur l'ensemble des chemins municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** les citoyens et citoyennes de Saint-René-de-Matane sont déjà fortement sollicités financièrement par le compte de taxes municipales;

**CONSIDÉRANT** la route Dufour est située le long de la rivière;

**CONSIDÉRANT QUE** la rivière est assidûment fréquentée par les pêcheurs et les touristes;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Mme la conseillère Joyce Bérubé, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**D' une demande d'aide financière à M. Pascal Bérubé, député de Matane-Matapédia, dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal pour les travaux projetés suivants :**

- Route Dufour : Traitement de surface de la chaussée, communément appelé «macadam».

**QUE** les coûts de ces travaux sont évalués à environ deux cent mille dollars (200 000 \$), taxes en sus.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2020-03-032

**AUTORISATION – MISE EN VENTE D'IMMEUBLES POUR ARRÉRAGES DE TAXES – TRANSMISSION À LA MRC DE LA MATANIE**

**CONSIDÉRANT QUE** Mme la directrice générale et secrétaire trésorière, Yvette Boulay, a déposé la liste des arriérés de taxes municipales, en date du 13 janvier 2020;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis a été expédié par courrier recommandé à chaque propriétaire dont les noms figurent sur la liste des arriérés de taxes municipales 2018;

**CONSIDÉRANT** la date butoir pour le paiement des arriérés de taxes municipales de l'exercice financier 2018, soit le 19 mars 2020;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Serge Fillion, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**D'autoriser** la directrice générale et secrétaire trésorière à transmettre à la MRC de La Matanie les documents visant les immeubles ayant des arriérés de taxes concernant l'exercice financier 2018, lesquels seront mis en vente pour taxes municipales.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2020-03-033

**DÉSIGNATION – ADJOINT À L'INSPECTEUR DE LA MRC DE LA MATANIE RESPONSABLE DE L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 240-2010 ET 241-2010 RELATIFS À LA VIDANGE DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES DES RÉSIDENCES ISOLÉES POUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE**

**CONSIDÉRANT** la liste des personnes désignées, par le Conseil de la MRC de La Matanie, responsables de l'application des règlements numéros 240-2010 et 241-2010 relatifs à la vidange des boues de fosses septiques des résidences isolées sur le territoire de la MRC de La Matanie;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de désigner un adjoint à l'inspecteur de la MRC de La Matanie responsable de l'application des règlements numéros 240-2010 et 241-2010 relatifs à la vidange des boues de fosses septiques des résidences isolées pour le territoire de la municipalité de Saint-René-de-Matane;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités doivent soumettre, par résolution, le nom des personnes (responsable et substitut) qu'elles souhaitent voir agir à titre d'adjoint à l'inspecteur de la MRC;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**DE** désigner M. Nelson Paquet à titre d'adjoint à l'inspecteur de la MRC de La Matanie responsable de l'application des règlements numéros 240-2010 et 241-2010 relatifs à la vidange des boues de fosses septiques des résidences isolées, et M. Régis Desrosiers, à titre de substitut, pour le territoire de la municipalité de Saint-René-de-Matane.

**DE** transmettre copie de la présente résolution à la MRC de La Matanie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2020-03-034

**DÉSIGNATION – PERSONNE RESPONSABLE DE LA GESTION DES COURS D'EAU POUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE**

**CONSIDÉRANT** la liste des personnes responsables désignées par le Conseil de la MRC de La Matanie afin qu'elles exercent les pouvoirs prévus au deuxième alinéa de l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales*;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de changer le nom de la personne responsable de la gestion des cours d'eau, et de son substitut, pour le territoire de la municipalité de Saint-René-de-Matane;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités doivent soumettre, par résolution, le nom des personnes (responsable et substitut) qu'elles souhaitent voir agir à titre de responsables locaux en vertu de ladite Loi;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**DE** désigner M. Nelson Paquet à titre de personne responsable de la gestion des cours d'eau, et M. Régis Desrosiers, à titre de substitut pour le territoire de la municipalité de Saint-René-de-Matane afin qu'il exerce les pouvoirs prévus au deuxième alinéa de l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales*.

**DE** transmettre copie de la présente résolution à la MRC de La Matanie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2020-03-035

**DÉSIGNATION – REPRÉSENTANT – COMITÉ CONSULTATIF (CCR) – RÉSERVE FAUNIQUE DE MATANE**

Il est proposé par M. le conseiller Roger Vaillancourt, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**Municipalité de Saint-René-de-Matane**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2020**

**DE** désigner le maire M. Rémi Fortin à titre de représentant de la municipalité de Saint-René-de-Matane au comité consultatif régional (CCR) de la Réserve-Faunique de Matane, et M. Berthier Fortin, à titre de substitut pour la municipalité de Saint-René-de-Matane.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2020-03-036 APPLICATION DES NORMES SUR LES ENTRÉES CHARRETIÈRES – INSPECTEUR EN BÂTIMENTS – MRC DE LA MATANIE – RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-12, INTITULÉ « RÈGLEMENT RÉGISSANT LES PONCEAUX DE VOIRIE MUNICIPALE »**

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**DE** confier aux inspecteurs en bâtiments de la MRC de La Matanie, l'application des normes sur les entrées charretières, en conformité avec le règlement numéro 2016-12, intitulé « Règlement régissant les ponceaux de voirie municipale ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2020-03-037 ACHAT ET INSTALLATION – PIÈCES ET ACCESSOIRES – SYSTÈME DE VENTILATION – GARAGE MUNICIPAL - VENTILATION DU PHARE**

Il est proposé par Mme la conseillère Joyce Bérubé, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**D'**autoriser l'achat et l'installation d'un contrôle commercial Venmar, de deux sonnettes haute efficacité et l'installation au coût de quatre mille trois cent quinze dollars ( 4 315 \$), taxes en sus, chez Ventilation du Phare à Matane, tel qu'il appert à la soumission reçue par courrier électronique le 27 février 2020.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2020-03-038 TRAVAUX SUR LA ROUTE DE LA BOUCANERIE – BUDGET D'HONORAIRES PROFESSIONNELS – PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS – TETRA TECH QI INC. – PROGRAMME RIRL – CORRECTION À LA RÉOLUTION 2020-02-019**

**CONSIDÉRANT QUE** suite à l'analyse du rapport géotechnique, les travaux recommandés pour la route de la Boucanerie sont différents de ceux envisagés dans le cadre du programme « Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIRRL) »;

**CONSIDÉRANT QUE** les dégradations supplémentaires constatées permettent de déceler des interventions supplémentaires ;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux resurfaçage mince de la chaussée sont jugés insuffisants;

**CONSIDÉRANT QUE** des plans et devis complets doivent être réalisés pour les travaux particuliers;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**D'**autoriser la correction suivante à la résolution 2020-02-019.

**D'**accepter le budget forfaitaire pour la surveillance au bureau au montant de cinq mille neuf cent cinquante dollars (5 950 \$), taxes en sus, tel qu'il appert à l'offre de service de Tétra Tech QI inc. daté du 16 janvier 2020.

**D'**accepter le budget forfaitaire par semaine pour la surveillance au chantier au coût de trois mille six cent quatre-vingts dollars par semaine (3 680 \$/semaine) et de sept cent soixante-dix dollars par semaine (770\$/semaine) pour les dépenses et ce, pour une période approximative de six (6) semaines, soit un montant total de vingt-six mille sept cents dollars (26 700 \$), taxes en sus, tel qu'il appert à l'offre de services de Tetra Tech QI inc. daté du 16 janvier 2020.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2020-03-039

**TRAVAUX SUR LE CHEMIN DE LA RÉSERVE-FAUNIQUE - BUDGET D'HONORAIRES PROFESSIONNELS – SURVEILLANCE DES TRAVAUX – TETRA TECH QI INC.**

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux visés concernant le remplacement et la réparation de ponceaux et le scellement des fissures sur 2,6 km de chaussée pour le chemin de la Réserve Faunique ;

**CONSIDÉRANT QUE** Tetra Tech QI inc. ont présenté un budget pour la surveillance des travaux le 31 juillet 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** le budget présenté reflète bien les besoins lors des travaux;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Mme la conseillère Lyne Gagnon, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**D'accepter** le budget forfaitaire pour la surveillance au bureau au montant de cinq mille neuf cent cinquante dollars (5 950 \$), taxes en sus, tel qu'il appert à l'offre de service de Tétra Tech QI inc. daté du 16 janvier 2020.

**D'accepter** le budget forfaitaire par semaine pour la surveillance au chantier au coût de trois mille six cent quatre-vingts dollars par semaine (3 680 \$/semaine) et de sept cent soixante-dix dollars par semaine (770\$/semaine) pour les dépenses et ce, pour une période approximative de six (6) semaines, soit un montant total de vingt-six mille sept cents dollars (26 700 \$), taxes en sus, tel qu'il appert à l'offre de services de Tetra Tech QI inc. daté du 31 juillet 2018.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**MRC DE LA MATANIE - COMPTE RENDU - SÉANCE DE FÉVRIER 2020**

M. le maire Rémi Fortin donne un compte rendu de la séance ordinaire du mois de février 2020 du conseil des maires de la MRC de La Matanie.

**AFFAIRES NOUVELLES**

Il n'y a aucun sujet à traiter à ce point de l'ordre du jour.

**QUESTIONS DU PUBLIC**

M. le maire Rémi Fortin invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions.

2020-03-040

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**DE** lever la séance ordinaire du 2 mars 2020, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 20 h.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

---

**Rémi fortin, maire  
Président de la séance**

Je soussigné, Rémi Fortin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

---

**Rémi Fortin  
Maire**

---

**Yvette Boulay, DMA  
Directrice générale  
et secrétaire trésorière**